

68623



Distr:  
LIMITEE

ECA/NRD/ARCSE/EB2/1  
19 juillet 1989

FRANCAIS  
Original: ENGLISH

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième réunion du Comité exécutif du  
Centre régional africain pour l'énergie solaire

Addis-Abeba (Ethiopie), 17-19 juillet 1989

RAPPORT FINAL

A: PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif du Centre Régional Africain pour l'Energie Solaire (CRAES) s'est tenue au siège de la Commission Economique pour l'Afrique à Addis Abeba, Ethiopie, du 17 au 19 juillet 1989.
2. La réunion a été ouverte par le Président du Comité exécutif, Professeur Adebayo Adedeji, Sous-Secrétaire Général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA.
3. Etaient présents à la réunion des représentants des Etats membres ci-après: Burundi, Jamahiriya arabe libyenne, Nigeria, Ouganda et Zambie.
4. Le Secrétaire exécutif de la CEA a participé à la réunion en sa qualité officielle de Président ex-officio du Comité exécutif.
5. En plus de l'Association des Femmes Africaines (AFA), les pays africains suivants, non membres du Comité exécutif, ont participé à la réunion en qualité d'observateurs: Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie et Zimbabwe. La liste complète des participants est reprise en Annexe I.

B. ORDRE DU JOUR

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Ouverture de la réunion
  2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
  3. Questions découlant des réunions antérieures
  4. Programme de travail du Centre
    - i) Activités initiales
    - ii) Budget-programme pour le reste de 1989 et pour la période 1990-1991
  5. Examen des questions statutaires:
    - i) Statut et règlement du personnel du Centre
    - ii) Règles de gestion financière et règlement financier du Centre
    - iii) Etat de l'accord de siège
  6. Situation financière du Centre
  7. Questions diverses
  8. Date et lieu de la prochaine réunion
  9. Adoption du rapport de la réunion
  10. Clôture de la réunion

## C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

7. Dans son discours d'ouverture, le Président du Comité exécutif a souhaité la bienvenue aux membres du Comité au siège de la Commission économique pour l'Afrique et à la Deuxième réunion du Comité exécutif du CRAES.

8. Il a informé le Comité que, bien que le Centre Régional Africain pour l'Energie Solaire ait été créé officiellement en mai 1982, sa phase opérationnelle n'a été lancée qu'en janvier 1989 du fait principalement du manque de ressources financières et de la longueur du temps long mis par le Conseil pour le choix du pays hôte du Centre. Exprimant sa satisfaction sur le fait que la question du pays hôte du Centre ait été résolue avec le choix du Burundi, il a porté à la connaissance de la réunion que la situation financière du Centre restait toujours très précaire du fait que peu de pays seulement ont versé leur contribution au budget du Centre. Le niveau des ressources provenant des contributions était si bas que le Centre ne pouvait même pas tenir pendant une année. Il a précisé que c'est seulement grâce à la contribution spéciale du Gouvernement de la République du Burundi s'élevant à 253.000 USD qu'une décision a été prise de lancer le Centre avec seulement un personnel réduit au lieu de l'effectif complet proposé dans les documents de travail. Il a remercié le Gouvernement du Burundi pour cette contribution spéciale et a lancé un appel aux autres Etats membres pour payer leur contribution afin de permettre au Centre de démarrer énergiquement.

9. Le Président a ensuite informé le Comité que l'objectif principal de la convocation de la réunion était d'examiner le projet de programme de travail du Centre préparé par le Directeur exécutif pour la période allant jusqu'en 1991. Il a dit que le projet a été préparé avec une modification de priorité en abandonnant l'orientation vers la recherche telle qu'envisagé au départ comme approche que le Centre devait suivre, au profit de l'exécution de projets identifiés sur le terrain par les gouvernements ainsi que les institutions nationales et sous-régionales qui seraient du reste étroitement impliqués dans leur mise en oeuvre. L'approche du projet, a-t-il ajouté, valait la peine d'être essayée dans la mesure elle tient compte des réalités sur les conditions socio-économiques prévalant dans les Etats membres.

10. Il a terminé son discours en faisant appel aux Etats membres du Centre pour payer leur contribution et aux Etats non-membres d'adhérer au Centre dans la mesure où un plus grand nombre d'Etats participants contribuerait à alléger la charge des contributions au budget qui serait ainsi partagée entre eux. Il était important que l'appui au Centre soit suffisamment fort de façon à démontrer que celui-ci constitue une proposition viable et non un Centre existant sur le papier. Il a souhaité au Comité de bonnes délibérations sur les questions qui lui ont été soumises pour examen.

Questions découlant des réunions antérieures (point 3 de l'ordre du jour)

11. Les recommandations de la Troisième réunion ordinaire du Conseil du Centre datée du 2 juin 1988 ont été réexaminées. Il a été noté que l'effectif de base du Centre était déjà en place à Bujumbura. Cependant, certaines des obligations du Gouvernement hôte étaient remplies en partie seulement: Ceci fera l'objet du point 5 (iii) de l'ordre du jour.

#### Programme de travail du Centre (point 4 de l'ordre du jour)

12. Le Directeur exécutif du Centre (DE) a présenté en grandes lignes les activités mises en exécution depuis que le Centre est devenu opérationnel en janvier 1989. Il a présenté ensuite le projet de programme de travail couvrant la période allant de juillet 1989 à décembre 1991. Il a attiré l'attention sur le fait que seulement six pays membres ont payé une partie de toutes leurs contributions arrêtees. Il a indiqué que la situation financière du Centre était critique et mis en garde que si de fonds supplémentaires n'étaient pas rendus disponibles la plupart des activités proposées dans le projet de programme de travail ne pourraient pas être mises en oeuvre.

13. Comme indiqué dans le règlement du Comité exécutif, le Comité chargé de l'élaboration du Programme de Travail (CEP) a été convoqué pour étudier en détails de Projet de Programme de Travail (PPT) proposé par le CRAES. Le CEP est composé de représentants du Burundi, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Niger, de l'Ouganda et de la Zambie, la CEA, l'OUA, le Directeur exécutif et le Conseiller Technique Principal (CTP). Le représentant du Niger n'était pas présent. Le CEP a invité le représentant du Nigéria à participer à l'examen du programme. Le Burundi a été élu pour présider la réunion.

14. Le CEP a examiné le PPT en détails et fait les recommandations suivantes:

- a) Il ne devrait pas y avoir de scénario. Seul un programme correspondant au scénario haut proposé est recommandé. Les activités qui ne pourraient pas être exécutées par manque de financement seront retenues pour une exécution ultérieure quand les fonds nécessaires seront rendus disponibles.
- b) Le programme de visites proposé pour le CTP ne doit pas figurer dans le document mais ses voyages resteront encore subordonnés aux demandes des Etats membres et/ou autorisés par le Directeur exécutif.
- c) Il ne devrait pas y avoir d'indication sur le nombre des applications à utiliser pour les besoins de démonstration. Le financement disponible déterminera jusqu'où il faudra aller. Cependant, le CRAES est encouragé à rechercher le financement de ces démonstrations par les fournisseurs.
- d) Le recrutement du personnel de catégorie supérieure suivra l'organigramme repris ci-dessous. En plus du Directeur exécutif et du CTP, les Directeurs de département et chefs de sections suivants constitueront le noyau du personnel de catégorie supérieure:

- Directeur de la Recherche et développement, applications et formation;
  - Directeur de la documentation et de l'information;
  - Directeur de l'Administration;
  - Chef du service financier.
- e) Considéré comme une question de principe, le Gouvernement du Burundi prendra en charge le coût de la mise à disposition des locaux provisoires et du site nécessaire pour les démonstrations à proximité, avec toutes les infrastructures requises et l'équipement des bureaux, sans que le CRAES ait à payer quoi que ce soit.
- f) Le Directeur exécutif a été encouragé à visiter tous les Etats membres de façon à réaliser un impact plus important des services du CRAES et à récolter les contributions arrêtées des Etats membres.
- g) Le Directeur exécutif a été également encouragé à optimiser le programme des visites dans les Etats non membres et les organisations internationales de façon à réaliser les économies sur le temps et le coût des voyages.
- h) Le Comité a recommandé que le budget programme soit revu sur base de ce qui précède de même que les contributions arrêtées des Etats membres.

RESUME REVISE DU BUDGET POUR 1989 ET LE BIENNIUM 1990/91

Rubrique	Sous-total	1989	1990	1991
10. PERSONNEL	1 222,530	276 530	363 000	583 000
15. MISSIONS	70 000	20 000	30 000	30 000
30. FORATION	450 000	50 000	200 000	200 000
40. EQUIPEMENT				
CENTRE	270 000	70 000	200 000	-----
DEMO'S	350 000	100 000	100 000	150 000
DIVERS				
MAES	35 000	5 000	15 000	15 000
REPertoire				
QUI EST QUI	15 000	-----	15 000	-----
CARTOGRAPHIE	30 000	10 000	10 000	10 000
90. IMPREVUS	157 470	18 470	77 000	62 000
TOTAUX	2,600,000	550,000	1,000,000	1,050,000

CONTRIBUTIONS ARRETEES REVISEES DES ETATS MEMBRES

<u>Etats membres</u>	<u>Contributions arrêtées en \$US</u>			
	TOTAL	1989	1990	1991
ANGOLA	110,913.62	23,462.50	42,659.08	44,792.04
BURKINA FASO	34,660.50	7,332.03	13,330.96	13,997.51
BURUNDI	34,580.50	7,332.03	13,330.96	13,997.51
CAMEROUN	150 657.66	31 869.89	57 945.25	60 842.52
COTE D'IVOIRE	156 203.34	33 043.01	60 078.21	63 082.12
DJIBOUTI	30 039.10	6 354.43	11 553.50	12 131.18
EGYPTE	369 712.05	78 208.32	142 196.94	149 306.79
GUINEE EQUATORIALE	30 039.10	6 354.43	11 553.50	12 131.18
GABON	80 412.37	17 010.31	30 927.84	32 474.23
GHANA	191 788.13	40 570.57	73 764.66	77 452.90
GUINEE	51 297.55	10 851.40	19 729.83	20 716.32
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	346 142.91	73 222.54	133 131.89	139 788.48
MALI	46 214.01	9 776.04	17 774.62	18 663.35
NIGER	50 835.41	10 753.64	19 552.08	20 529.68
NIGERIA	369 712.50	78 208.32	142 196.94	149 306.79
SIERRA LEONE	34 660.50	7 332.03	13 330.96	13 997.51
SOUDAN	167 756.84	35 487.02	64 521.86	67 747.96
TOGO	30 039.10	6 354.43	11 553.50	12 131.18
UGANDA	80 874.51	17 108.07	31 105.58	32 660.86
ZAIRE	161 749.02	34 216.16	62 211.16	65 321.72
ZAMBIE	71 631.71	15 152.86	27 550.66	28 928.19

15. Le CEP a noté l'importance des dépenses d'établissement pour l'équipement du Centre et a demandé au Directeur exécutif de rechercher une assistance auprès des bailleurs de fonds potentiels pour assister le Centre dans l'acquisition de certains équipements d'importance comme les ordinateurs, etc:

Examen des questions statutaires (point 5 de l'ordre du jour)

16. Le projet de statuts et règlement du personnel du Centre a été examiné en détail. Les amendements suivants ont été proposés:

a) L'alinéa h) sous le titre "définitions" a été amendé pour être lu comme suit:

"A moins que cela ne soit autrement stipulé dans le présent Règlement et Statuts tous les mots impliquant le genre masculin englobent le féminin et les mots au singulier englobent le pluriel et vice-versa"

b) L'article 7 "Responsabilités financières" a été amendé comme suit:

"Un membre du personnel sera tenu responsable de la perte ou dommages occasionnés aux biens ou au matériel du Centre par négligence et/ou action délibérée...".

c) L'article 30 "Recrutement et révision des nominations" alinéa (e) a été amendé comme suit:

"Le recrutement a tous les postes de la catégorie professionnelle, y compris celui de Directeur exécutif doit refléter dans la mesure du possible une répartition géographique des Etats Africains membres.

d) L'article 43 "Gratification" a été amendé comme suit:

"Les membres du personnel auront le choix entre l'option d'être affilié à la caisse de pension dont question à l'article 42 ou celle de bénéficier d'une gratification égale à vingt pourcent (20%) du salaire de base annuel net pour chaque année de service rendu de façon satisfaisante à la fin de leur carrière ou à l'expiration de leur contrat".

e) L'article 49 "Retraite" a été amendé comme suit:

"Conformément aux dispositions pertinentes établies par le Centre, les membres du personnel ne peuvent rester au service du Centre au-delà de soixante (60) ans...".

f) "Commission de Discipline" dans les articles 51 et 52 a été changé en "Comité de Discipline"

g) L'article 58 "Date d'entrée en vigueur" a été complété par une autre phrase ajoutée à la fin comme suit:

"Cependant, il pourrait y avoir une mise en application provisoire de ce règlement et statuts avant cette date jusqu'à leur adoption par le Conseil".

17. Le projet de Statuts de règlement financiers du Centre a été examiné en détails. Des amendements suivants ont été recommandés:

A) L'article 1.1 "Applicabilité et définitions" devrait inclure deux définitions supplémentaires:

f) "Responsable Financier" signifiera le fonctionnaire responsable de toutes les questions financières du Centre.

g) "Collège des Commissaires aux Comptes" signifiera la Commission d'audits indépendants engagés par le Comité exécutif au nom du Conseil pour vérifier les comptes du Centre.

b) L'article 3.5; la dernière phrase a été amendée comme suit:

"Le Directeur exécutif pourra ainsi élaborer le texte final du programme et du budget à présenter au Conseil du Centre via le Comité exécutif".

c) L'article 10.19 a été supprimé

d) La première phrase de l'article 14.1 a été amendée comme suit:  
".....ANNEXES I A XV des Statuts et Règlement du personnel".

18. Le Comité exécutif a ensuite recommandé que les Statut du règlement financiers du Centre soient adoptés par le au Conseil du Centre .

19. Le projet d'Accord entre le Centre et le Gouvernement de la République du Burundi concernant le siège du Centre a été examiné en détail. Les amendements suivants ont été recommandés.

a) Le titre de l'article X "Assistance du Gouvernement" a été amendé comme suit: " Obligations du Gouvernement".

b) L'alinéa b) de l'article X a été amendé comme suit:

"Le Gouvernement met à la disposition du Centre, à titre gratuit, des locaux adéquats qui serviront de bureaux et intégralement pourvus en eau, électricité, lignes téléphoniques internationales; télex, télécopie.

c) L'alinéa c) de l'article X a été supprimé et l'alinéa d) est devenu.

j) Le Président du Comité exécutif signera l'Accord de siège au nom du Centre.



20. Le Comité exécutif a ensuite recommandé que l'Accord de siège soit présenté au Conseil du Centre pour adoption.

Situation financière du Centre (point 6 - de l'ordre du jour)

21. Le Directeur exécutif a présenté un rapport sur la situation financière du Centre au 30 avril 1989. Le résumé se présente comme suit:

a) Salaires et indemnités (FBu)	15,682,361
b) Fournitures locales (FBu)	1,486,044
c) Charges bancaires (FBu)	410,998
-----	
total des dépenses (FBu)	17,579,403
Solde disponible (FBu)	20,475,057
Solde en	132,081*

\* (basée sur le Taux de change bancaire au 30 avril 1989 de 1 \$US = 155.0185 FBu)

Date et lieu de la prochaine réunion (point 8 de l'ordre du jour)

22. Le Comité a décidé de tenir la prochaine réunion à Bujumbura, en République du Burundi, après le mois de juin 1990. Adoption du rapport de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

23. Après que le projet de rapport de la réunion soumis par le Secrétaire ait été examiné et amendé, le rapport final a été adopté.

24. Après avoir remercié les délégués et les observateurs pour leur coopération et la manière positive avec laquelle ils ont contribué au succès de la réunion le Président a déclaré close la Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif du CRAES.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS/  
LISTE DES PARTICIPANTS

BURUNDI/BURUNDI

M. Audace Ndayizeye  
Directeur général de l'énergie a.i.  
Ministère de l'énergie et des Mines  
B.P. 745  
Bujumbura

COTE D'IVOIRE/COTE D'IVOIRE

M. Koussan N'DA  
Diplomate  
Ambassade de la Côte d'Ivoire  
B.P. 3668  
Addis Abeba (Ethiopie)

EGYPT/EGYPTE

Mr. Mohamed Khairat  
First Secretary  
Embassy of the Arab Republic of Egypt  
P.O.Box 1611  
Addis Abeba (Ethiopia)

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Mr. Omar M. Getta  
Act. Executive Secretary  
Ethiopian National Energy Committee  
Ministry of Mines and Energy  
Addis Ababa

Mr. Yonael Teklu  
Solar Energy Expert  
Ministry of Mines and Energy  
Addis Ababa

NIGERIA/NIGERIA

Dr. Ayodele J. Coker  
Director, Energy Research and Natural Sciences  
Federal Ministry of Science and Technology  
9 Kofo Abayomi Road, V.I.  
Lagos

UGANDA/OUGANDA

Mr. Godwin Edward Kayondo  
Commissioner for Power  
Ministry of Energy  
P. O. Box 7270  
Kampala  
ZAMBIA/ZAMBIE

H.E. Mr. Kenneth Kakoma Musangu  
Minister of State  
Ministry of Power, Transport and  
Communications  
P. O. Box 50065  
Lusaka

Mr. George D. Mwanza  
Assistant Secretary  
Ministry of Power, Transport and  
Communications  
P.O. BOX 50065  
Lusaka

ZIMBABWE/ZIMBABWE

Mr. Ignatius Mapanga  
First Secretary  
Zimbabwe Embassy  
P. O. Box 5624  
Addis Ababa (Ethiopia)

OBSERVER/OBSERVATEUR

Mrs. Faiza El Niel  
President of the African Women Association  
African Women Association  
Addis Ababa (Ethiopia)

ORGANIZATION/ORGANISATION

ARCSE/CRAES

Dr. Essam Mitwally  
Executive Director  
African Regional Centre for  
Solar Energy (ARCSE)  
P. O. Box 1950  
Bujumbura (Burundi)

SECRETARIAT/SECRETARIAT

Mr. Peter N. Mwanza  
Chief  
Natural Resources Division  
UNECA  
P. O. Box 3005  
Addis Ababa (Ethiopia)

Mr. Yuri V. Pashkov  
Chief  
Energy Programme  
Mineral and Energy Section  
Natural Resources Division  
UNECA  
P. O. Box 3005  
Addis Ababa (Ethiopia)

Mr. Haile Lu1 Tebicke  
Regional Adviser on Energy  
Mineral and Energy Section  
Natural Resources Division  
UNECA  
P. O. Box 3005  
Addis Ababa (Ethiopia)

Mr. A. Yama Nkouna  
Economic Affairs Officer  
Mineral and Energy Section  
Natural Resources Division  
UNECA  
P.O. BOX 3005  
Addis Abba (Ethiopia)

Mr. Niyimbona Pancrace  
Economic Affairs Officer  
Mineral and Energy Section  
Natural Resources division  
UNECA  
P. O. Box 3005  
Addis Ababa (Ethiopia)